



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

Quimper, le 26 novembre 2020

Affaire suivie par :
Colonel Jean-Luc FALC'HUN, SDIS
Mél : jeanluc.falchun@sdis29.fr

LE PREFET

Viviane SAILLOUR, SIDPC
Mél : viviane.saillour@finistere.gouv.fr

à

Mesdames et messieurs les maires

OBJET : Classeur 2021 "Le maire et les commissions de sécurité"

Comme chaque année à la même époque, le SDIS 29 a procédé à l'envoi par mail du classeur 2021 « Le maire et les commissions de sécurité » (cet envoi est individualisé par commune).

Pour mémoire, ce même classeur est également disponible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.finistere.gouv.fr>, dans les rubriques Politiques-publiques / Sécurité / Protection-civile / Sécurité-du-public.

L'année 2020 a connu une gestion toute particulière liée à la crise COVID, mais les outils mis en œuvre par le SDIS en général et le Groupement « Prévention et Évaluation des risques » (Gpt PER) en particulier (télétravail, visio-conférence, priorisation et reprogrammation des visites de sécurité) ont permis d'absorber la plupart des charges courantes. Je tiens ici à remercier chacun des personnels du Gpt PER pour son engagement.

Pour l'année 2021, au-delà de la gestion courante des dossiers d'études et/ou visites réglementaires, l'accent sera porté sur les éléments suivants :

- **Organisation du Gpt PER :**
 - les services « Prévention – Secteur Nord », « Prévention – Secteur Sud » et « Prévision » sont maintenant rattachés à ce seul groupement PER,
 - les dossiers liés aux ERP, aux entreprises, aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les dossiers SEVESO, le suivi de la défense incendie (réseau d'eau, poteaux, réserves...) et les manifestations et festivals sont traités de manière uniforme,

Copies ;

- Mme et M. les sous-préfets d'arrondissement
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer - Service habitat

- cette organisation (mise en place depuis Juin 2019) facilite la prise de contact entre les demandeurs et le SDIS 29, dans le sens où l'ensemble des éléments d'un dossier sont désormais traités par le même groupement,
- l'adresse mail du Gpt PER est une adresse générique, permettant de traiter toutes les demandes, quel que soit le service concerné ; je vous invite à l'utiliser en ce sens : grpt.prevention-evaluationdesrisques@sdis29.fr

- **Gestion et mise à jour de la liste des ERP de votre commune :**

Un contrôle tout particulier doit être réalisé quant à ce listing. En effet :

- certains établissements peuvent ne pas y être répertoriés et de ce fait les visites périodiques non programmées (cela peut être dû à la méconnaissance des procédures par les exploitants),
- à contrario, certains établissements ont pu cesser leur activité sans que les commissions de sécurité en soient informées.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir m'informer de toute omission ou rectification qu'il serait nécessaire de réaliser sur cette liste.

- **Gestion d'un avis défavorable pour un ERP :**

A l'issue de la visite d'un ERP, l'avis émis par la commission de sécurité est un avis technique circonstancié, à votre attention (en tant qu'autorité de police compétente).

Lorsque cet avis est défavorable, cela signifie que le niveau de sécurité est jugé insuffisant par les membres de la commission de sécurité, au regard de l'activité exercée. Cet avis défavorable est motivé par des prescriptions qu'il convient de lever dans les meilleurs délais. Ces avis défavorables doivent faire l'objet d'un suivi détaillé et régulier de votre part, en liaison avec les exploitants. **Ce suivi doit être tout particulièrement renforcé pour les ERP ayant des locaux à sommeil.**

Je vous rappelle qu'il vous appartient d'informer l'autorité préfectorale et le Groupement «PER» des avancées de ces dossiers. Ces mêmes services restent à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

- **Présentation du classeur 2021 « Le maire et les commissions de sécurité » :**

Afin de faciliter les échanges entre les membres des commissions de sécurité et les élus, une réunion de présentation du classeur sus-visé sera organisée sur chaque arrondissement.

Cette réunion vous permettra d'aborder tous les sujets liés à la sécurité des ERP, mais également d'avoir toutes les informations nécessaires quant à la gestion des dossiers de festivals, manifestations, installation et suivi d'entreprise, défense incendie, etc...

Bien entendu, la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile et le Service Départemental d'Incendie et de Secours notamment, restent à votre écoute pour vous accompagner d'un point de vue technique et réglementaire dans l'exercice de vos pouvoirs de police administrative.

Le préfet,
pour le préfet,
le sous-préfet, directeur de cabinet

Aurélien ADAM